



Enquête de juillet sur le bétail - 2008

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} juillet 2008, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.



SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

1. Le 1^{er} juillet 2008 prévoyez-vous avoir des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2008

403	Aucun <input type="checkbox"/>
404	Aucune <input type="checkbox"/>
405	Aucune <input type="checkbox"/>
409	Aucun <input type="checkbox"/>
406	Aucune <input type="checkbox"/>
407	Aucune <input type="checkbox"/>
402	Aucune <input type="checkbox"/>
408	Aucun <input type="checkbox"/>
410	

3. **TAUREAUX**, d'un an et plus

4. **VACHES LAITIÈRES**

5. **VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE**

6. **VEAUX**, de moins d'un an

7. **GÉNISSES**, d'un an et plus {
 a) pour le remplacement du **troupeau laitier** (d'un an et plus)
 b) pour le remplacement du **troupeau de boucherie** (d'un an et plus)
 c) pour l'**abattage** ou l'**engraissement** (d'un an et plus)

8. **BOUVILLONS**, d'un an et plus

9. **NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX** (somme des questions 3 à 8)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

421	Aucun <input type="checkbox"/>
424	Aucun <input type="checkbox"/>

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008 ?

11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses devraient vêler entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 ?

SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

En date du 1^{er} juillet 2008

1. Des (case 404, page 2) vaches laitières déclarées, combien de vaches sont nées avant 1999 ?

465

2. Des (case 405, page 2) vaches d'élevage de boucherie déclarées, combien de vaches sont nées avant 1999 ?

475

3. Du (case 402, page 2) nombre de génisses pour l'engraissement déclarées, indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

477

a) 1 100 livres (500 kg) et plus

479

b) plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg)

481

c) 900 livres (409 kg) ou moins

4. Du (case 408, page 2) nombre de bouillons (d'un an et plus) déclarés, indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

483

a) 1 250 livres (568 kg) et plus

485

b) plus de 1000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg)

487

c) 1000 livres (455 kg) ou moins

5. Des (case 402, page 2) animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement et/ou (case 408, page 2) les bouillons (d'un an et plus) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains).

489

6. Des génisses pour l'engraissement (case 402, page 2) et bouillons (d'un an et plus) (case 408, page 2) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien ont moins de 21 mois ?

491

SECTION D. PORCS

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

1. Le 1^{er} juillet 2008 aurez-vous des porcs sur cette exploitation ?

Oui **600** **1**

Non **600** **2**

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) durant les mois d'avril, mai et juin 2008 ?

Oui **601** **1** (Completez les questions 7, 8 et 9) Non **601** **2** (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire).

Oui **630** **1**

Non **630** **2**

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS** {
 a) moins de 45 livres (< 20 kg)
 (Comptez les porcelets non sevrés)
 b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)
 c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS** (somme des questions 3 à 5)

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas ou doivent mettre bas durant les mois d'avril, mai et juin 2008 ?

8. Combien de porcelets conçus vivants ou naîtront vivants durant la même période (avril, mai et juin 2008) ?

9. Des (nombre figurant ici) porcelets nés vivants, combien sont morts ou seront détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2008 ?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2008 ?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2008 ?

12. Combien de porcs (cochons) cette exploitation a-t-elle expédiés pour l'abattage au Canada entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008 ?

13. Combien de porcs (cochons) cette exploitation a-t-elle expédiés vers les États-Unis durant la même période (entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008) ?

14. Combien de porcs (cochons) cette exploitation a-t-elle expédiés dans une autre ferme au Canada aux fins d'engraissement ou de reproduction durant la même période (entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008) ?

15. Quel était le nombre total de porcs (cochons) expédiés par cette exploitation durant la même période (entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2008) ?

Nombre total au 1 ^{er} juillet 2008	
605	Aucun <input type="checkbox"/>
606	Aucune <input type="checkbox"/>
607	Aucun <input type="checkbox"/>
608	Aucun <input type="checkbox"/>
609	Aucun <input type="checkbox"/>
610	<input type="checkbox"/>
634	Aucun <input type="checkbox"/>
635	Aucun <input type="checkbox"/>
636	Aucun <input type="checkbox"/>
638	Aucun <input type="checkbox"/>
639	Aucun <input type="checkbox"/>
660	Aucun <input type="checkbox"/>
662	Aucun <input type="checkbox"/>
664	Aucun <input type="checkbox"/>
666	Aucun <input type="checkbox"/>

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300

9

1. Le 1^{er} juillet 2008 prévoyez-vous avoir des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300** **1**

Non **300** **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008 ?

Oui **320** **1**

(Complétez les questions 8, 9 et 10)

Non **320** **2**

(Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quel(s)un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330** **1**

Non **330** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2008

301

Aucun

302

Aucun

303

Aucun

304

Aucun

310

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus

4. **BREBIS**

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

308

Aucun

307

Aucun

309

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008) ?

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts ou mourront, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2008 ?

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 ?

SECTION F. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne servent qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements ?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr></table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr></table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr></table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr></table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr></table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr></table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr></table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																